

L'ENVIRONNEMENT, ENTRE EXPLOITATION ET PROTECTION : UN ENJEU PLANETAIRE

AXE 1 : EXPLOITER, PRESERVER ET PROTEGER

Problématiques : Comment les sociétés sont-elles passées d'une volonté d'exploiter leur environnement (tout en s'en protégeant) à une volonté de le préserver, de le protéger ? et

Comment les sociétés peuvent-elles concilier exploitation et protection de leur environnement ?

I. Les sociétés exploitent les milieux et les transforment toujours plus

Milieu : espace caractérisé par des données naturelles (climat, relief, végétation) et aménagé par l'homme (exploitation, protection...) Ouvrage de référence qui liste et décrit les milieux « naturels » du globe : Jean DEMANGEOT *Les milieux « naturels » du globe* (on note les guillemets : pour les géographes, il n'existe plus d'espaces purement naturels)

A. Pourquoi les hommes exploitent-ils les milieux ?

1) Une nature vue comme soumise à l'homme dans la culture judéo-chrétienne

La nature a longtemps été décrite comme devant être soumise à l'homme. L'historien Lynn WHITE a analysé ce phénomène dans les années 1960 : il montre que c'est d'abord la *Genèse* qui justifie le comportement prédateur et exploiteur de l'homme avec la parole de Dieu adressée aux hommes : « *Soyez féconds, multipliez-vous, remplissez la Terre et assujettissez-la.* ». L'historien montre que le christianisme marque une rupture avec l'Antiquité qui sacralisait la nature. Cette conception de la supériorité de l'homme sur la nature est réaffirmée avec puissance au XVIIe s. avec DESCARTES qui affirme dans le *Discours de la méthode* : les hommes peuvent se « *rendre comme maîtres et possesseurs de la nature.* » Lynn White voit encore son prolongement en lisant Adam Smith ou même au XXe s. avec l'importance accordée au taux de croissance.

Toutefois, le défunt pape François explique dans son encyclique *Laudato Si'* que la faute en revient à l'homme que Dieu avait érigé en gardien du jardin et qui, au lieu d'en prendre soin, l'a détruit.

Selon l'anthropologue Philippe DESCOLA, le concept de nature a été forgé par la civilisation occidentale et ne se retrouve pas dans les autres ères culturelles : pour lui « la nature, ça n'existe pas ». Par exemple, il n'y a pas de terme équivalent en langue chinoise ou en langue japonaise. La plupart des cultures ne voient pas l'homme comme en dehors de ce qui serait la nature, le non-humain.

2) Exploiter les ressources des milieux pour vivre et s'enrichir

La nature est encore majoritairement perçue comme un ensemble de potentialités que l'homme peut exploiter, mettre en valeur, qu'il s'agisse de ressources matérielles (faune, flore, minerais, eau, air) ou paysagères.

En plus de répondre aux besoins primaires de l'homme (se nourrir, se loger), les ressources de l'environnement sont exploitées dans les 3 secteurs économiques pour améliorer sa qualité de vie et s'enrichir : surtout dans les secteurs primaires et secondaires et dans une moindre mesure le tertiaire (tourisme).

On note que les ressources sont liées à un besoin de la société qui évolue dans le temps et l'espace.

B. Comment les exploitent-ils et quelles transformations leur font-ils subir ?

1) L'extraction de ressources

L'homme prélève des ressources renouvelables (dans la mesure où la vitesse de leur prélèvement est inférieure à celle de leur renouvellement) et des ressources non-renouvelables ou fossiles.

2) La modification des paysages : une anthropisation de l'environnement

Les sociétés modifient les milieux en construisant des aménagements pour prévenir les risques (aménagements anti-avalanches, digues), contourner des contraintes (aménagement de terrasses ou percement de tunnels en montagne, construction de ponts, assèchement de marais) et répondre à leurs besoins (urbanisation, barrages, routes...)

C. Une accélération de l'exploitation au fil du temps

1) La révolution néolithique : une première rupture

Les historiens ont aujourd'hui bien conscience que l'homme a eu un impact sur la nature dès ses origines les plus anciennes, puisqu'il a toujours agi sur son environnement pour se nourrir, se loger, s'habiller, etc. Cependant, la **révolution du Néolithique** semble la 1^{ère} rupture importante dans l'histoire de l'humanité et dans son rapport avec la nature, car elle est marquée par le **développement de l'agriculture** (domestication des animaux, culture de graines semées, grâce notamment à des inventions techniques : hache polie pour défricher, filets et nasses de pêche, systèmes de stockage des plantes) **et de la sédentarisation des hommes** (création des 1ers villages et villes), **deux facteurs forts de transformation, d'artificialisation de l'environnement**.

Selon l'historien **Jacques CAUVIN**, cette révolution est **née d'une mutation mentale : l'homme ne se perçoit plus comme une espèce animale parmi d'autres, cherche à prendre le contrôle de la nature**.

Ce phénomène se constate progressivement dans le monde entier mais avec une chronologie différente : 10000 ans avant Jésus-Christ au Proche-Orient, mais 5000 ans avant Jésus-Christ dans l'actuel Mexique et « seulement » 2000 à 1000 ans avant notre ère en Amérique du Nord.

Histoire du concept et débat

L'expression « révolution néolithique » a été forgée par l'archéologue australien **Gordon Childe** durant l'entre-deux-guerres et promue par son livre *Man Makes Himself* (1936). **Inspiré par la pensée marxiste**, il met en avant une série de « révolutions » techniques, économiques et sociales qui aboutissent à la naissance de l'agriculture et à la sédentarisation des hommes.

Toutefois, aujourd'hui **les préhistoriens privilégient plutôt le terme de « néolithisation » pour montrer la lenteur du processus** – contrairement à celui de révolution qui évoque un changement brutal.

Les conséquences inattendues sont importantes selon le préhistorien **Jean-Paul DEMOULE** :

- **Sur l'environnement** : les déboisements et le pâturage des animaux ont eu pour effet la disparition des forêts primaires, le ravinement des sols, la modification des paysages, et la croissance des GES.
- **Sur la santé humaine** : zoonoses, troubles musculosquelettiques, carences alimentaires, difficultés accrues pour accéder à l'eau potable et évacuer les déchets.

Finalement, **le modèle économique du Néolithique perdure jusqu'à la fin du XVIII^e s., même si ses effets croissent de manière proportionnelle à la population**. Les Européens accélèrent le phénomène sur le continent américain avec la colonisation du XVI^e s.

2) La révolution industrielle : une rupture bien plus forte

L'**industrialisation**, amorcée au Royaume-Uni à la fin du XVIII^e siècle puis en Europe au XIX^e, constitue une nouvelle étape majeure de transformation de l'environnement par l'homme. Issue d'**innovations techniques** (machine à vapeur, électricité, moteur à explosion), elle **remplace l'énergie animale et humaine** par des énergies fossiles, entraînant une **production plus rapide, abondante et standardisée**. Ses **effets sont aussi sociaux et économiques** : urbanisation autour des usines, essor de la consommation et du capitalisme, développement du tertiaire.

La nature change alors de statut : d'espace nourricier, elle devient ressource à exploiter grâce aux progrès scientifiques et techniques. **Ses conséquences sur les milieux naturels** sont profondes : **exploitation intensive des ressources** (charbon, pétrole, fer, terres agricoles), **transformation des paysages** par l'urbanisation et les transports, **pollution croissante** (fumées, engrais, GES). La **transition démographique** amplifie encore la pression humaine sur l'environnement.

Le terme de révolution industrielle, apparu à la fin du XVIII^e siècle et popularisé par Arnold Toynbee au XX^e, est aujourd'hui souvent **remplacé par industrialisation** pour souligner la progression graduelle du phénomène selon les régions.

Si les riverains des usines et les autorités locales ont dans un premier temps tenté de réguler cette pollution, ils ont vite renoncé face à l'attrait économique de ces activités.

On peut noter que l'**anthropologue et ethnologue Claude LEVI-STRAUSS** considérait que, d'une certaine manière, la révolution industrielle n'avait été que le prolongement, certes un peu éloigné, de la révolution néolithique.

II. Cette exploitation intensive met en danger les milieux

A. Les dangers d'une consommation excessive des ressources

1) Le problème des ressources non renouvelables

Certaines ressources non renouvelables, comme le pétrole, le gaz ou les minerais risquent de s'épuiser à force d'exploitation. Plusieurs pays, dont la France, ont déjà épuisé leurs gisements exploitables. Cette raréfaction provoque d'abord une hausse des prix, puis impose à l'humanité de trouver des sources de substitution.

2) Quand l'empreinte écologique dépasse la biocapacité

Pour nous nourrir, nous loger, nous vêtir, nous déplacer, vivre, nous consommons des ressources naturelles de la planète. Pour les mesurer, a été créé le concept d'**empreinte écologique** (« ecological footprint », concept né aux Etats-Unis début 1990^e). Cet indicateur évalue la **surface terrestre et maritime nécessaire à une population donnée pour répondre à ses besoins et pour absorber ses déchets**. Elle s'exprime en hectares par habitant.

En 2024, l'ONG Global Footprint Network estimait que **l'empreinte écologique des activités humaines atteignait 2,6 ha par personne en moyenne dans le monde**. L'empreinte écologique par personne de la France se situe autour de 4,8 hectares globaux/habitant.

[On note que cette notion est contestée : selon certains la notion d'empreinte écologique a été construite pour faire apparaître les pays pauvres où la santé des personnes est mauvaise comme plus vertueux que les pays industrialisés et urbanisés. Pour d'autres, son but est d'effrayer les gens.]

Il s'agit par conséquent de savoir si cette empreinte écologique correspond aux ressources terrestres... Pour le savoir, on considère la biocapacité d'une région. La **biocapacité désigne la capacité des écosystèmes à générer une offre continue de ressources renouvelables et à absorber les déchets issus de leur consommation**. La biocapacité peut être assimilée à une empreinte écologique disponible.

OR La biocapacité mondiale : 1,6 ha/habitant donc elle est inférieure à l'empreinte écologique moyenne (2.6).

On peut l'exprimer différemment : cela signifie qu'il faudrait 1,7 planètes pour subvenir à nos besoins.

On peut aussi en déduire ce qu'on appelle le « jour du dépassement », c'est-à-dire le jour de l'année à partir duquel l'humanité vit « à crédit », en surexploitant ses ressources et capacités. Ce fut le 30 juillet en 2026 selon l'ONG Global Footprint Network.

Les scénarii des futurs possibles :

- Durabilisme (ou technosolutionnisme) : grâce aux progrès technologiques, l'humanité va augmenter sa biocapacité et baisser son empreinte
- Décroissance : grâce à un mode de vie plus sobre, nous allons baisser notre empreinte et stabiliser la biocapacité
- Effondrement : à cause du dépassement, la biocapacité va continuer à baisser et va provoquer une diminution forte et imposée de notre empreinte

B. Les dangers d'une transformation trop radicale des milieux

1) Les pollutions diverses des eaux, sols et de l'air

La **pollution de l'air**, c'est la modification de la composition de l'air par des substances nuisibles à la santé et à l'environnement. Ces polluants proviennent de la nature (volcans, pollens, érosion) mais surtout des activités humaines. La météo peut accentuer la pollution. Or l'homme a besoin de 15000 litres d'air quotidien pour vivre. Aussi la pollution de l'air tue : **l'OMS estime qu'elle est cause de 7 millions de décès par an dans le monde** (40 000 décès prématurés/an en France).

La **pollution des sols** : on estime que **75% des sols mondiaux sont dégradés** (surexploitation, imperméabilisation, érosion et pollution) et **1/6^e des sols agricoles mondiaux sont pollués aux métaux toxiques**, ce qui a des conséquences sur leur fertilité, la biodiversité et engendre des risques sanitaires pour les consommateurs de produits agricoles.

La **pollution des eaux** : En France, en 2022, 44% des masses d'eau superficielles et 68% des masses d'eau souterraines étaient considérées comme dans un bon ou très bon état chimique.

2) L'érosion de la biodiversité

« Le rapport estime qu'environ **1 million d'espèces animales et végétales sont aujourd'hui menacées d'extinction** (6^e extinction de masse) **40% des amphibiens, 33% des récifs coraliens, 1/3 des mammifères marins, 10% des insectes, 25% des vertébrés...**

Quelles sont les causes ?

- Destruction et fragmentation de l'habitat : déforestation, agriculture intensive, exploitation minière, grands barrages
- Surexploitation des ressources naturelles : chasse, pêche, exploitation forestière
- Changement climatique et pollutions : augmentation des températures, épisodes de sécheresse, réduction des précipitations, montée des eaux de mer, salinisation de l'eau douce, eaux usées, pollutions, déchets
- Multiplication des espèces invasives

3) Les risques accrus de catastrophes, notamment d'inondations et d'incendies

L'imperméabilisation des sols qui réduit l'absorption de l'eau de pluie par les sols, le recul de la couverture végétale et la suppression des zones humides, l'ouverture des champs favorisent les inondations.

Les incendies sont à 90% d'origine humaine..

4) Le changement climatique

Voir l'axe 2

C. L'entrée dans l'Anthropocène

En 2000, le prix Nobel de chimie Paul Crutzen forge le **concept d'Anthropocène**. Selon lui, **l'humanité a une telle influence sur la planète qu'il faut créer une nouvelle ère géologique**. Les temps que nous vivons ne sont donc pas une crise environnementale, mais une **révolution géologique d'origine humaine qui nous a fait passer de l'Holocène à l'Anthropocène** (« Age de l'homme » marqué par la capacité de l'homme à transformer l'ensemble du système terrestre). Selon le géographe François Gemenne, c'est une grande nouveauté pour l'homme. Jusque-là, les écosystèmes se comportaient de façon relativement linéaire, prévisible, et l'homme pouvait maintenir son contrôle et exercer ses activités de développement. **A présent, l'espèce humaine devient le principal facteur et déclencheur de changements au niveau planétaire**. C'est donc également une lourde responsabilité qui incombe à l'espèce humaine.

Cette notion est encore discutée et critiquée par la Commission internationale de stratigraphie (International Commission on Stratigraphy, ICS) et par les scientifiques entre eux. Plusieurs questions se posent :

- **Est-il pertinent de parler d'anthropocène ?** Certains pensent qu'on n'a pas assez de recul, que 150 ans, c'est bien trop peu pour voir une ère géologique
- **Quand commence l'anthropocène : Néolithique, révolution industrielle, 1945-1950 ?**

« – Avec Paul Crutzen, certains proposent de la faire commencer avec la révolution industrielle (1784 : brevet de la machine à vapeur de James Watt).

– D'autres remontent aux débuts du néolithique, il y a quelque 10 000 ans, lorsque des sociétés de cultivateurs-pasteurs sédentaires ont inventé l'agriculture et une première forme de géo-ingénierie.

– D'autres montrent que le processus s'est précipité à partir du milieu du siècle passé. La « grande accélération » voit tous les indicateurs monter en flèche : démographie mondiale, concentration de gaz à effet de serre, disparition d'espèces animales, construction de barrages, pertes de forêts, surfaces de terres exploitées, etc. (Steffen *et al.*, 2007 ; Hamilton et Grinewald, 2015 ; Steffen 2015). La date de 1945 arrêtée par la Commission stratigraphique internationale peut être contestée au regard des travaux de Bonneuil et Fressoz (2013) qui montrent l'ampleur des effets des guerres sur l'environnement et le changement climatique : commencer en 1945 tendrait à effacer l'effet accélérateur qu'a eu la Seconde guerre mondiale sur l'entrée dans l'Anthropocène. » (Source : *Géoconfluences*)

- **Un autre terme n'est-il pas préférable ?** oliganthropocène ? capitalocène (historien américain Jason Moore) ? Occidentalocène (historien français Christophe Bonneuil) ? Thanatocène ?
- **Quelle signification donner à l'anthropocène ? une victoire de l'humanité qui domine la Terre ? le signe du grand effondrement ? la preuve de la faillite du capitalisme ?** (plusieurs lectures politiques s'opposent)

III.... et conduit à la nécessité de protéger/préserver l'environnement

A. Comment protéger ? Une question en débats

1) Peut-on concilier protection et exploitation ?

L'exemple des forêts françaises

I- DE COLBERT A LA FIN DU XVIII^e S., L'EXPLOITATION FORESTIERE EST POUR LA 1^{ERE} FOIS REGULEE PAR L'ETAT

A- L'ordonnance de Colbert ou le début d'une gestion étatique de la forêt, d'un contrôle royal qui dure jusqu'à la Révolution

1669 : ordonnance sur les Eaux et Forêts, 1^{er} code forestier rassemblant tous les règlements particuliers du royaume :

- Elle crée un droit de préemption par l'Etat sur tous les bois
- Elle renforce le pouvoir des officiers de maîtrise des Eaux et Forêts : garde active sur les forêts communales
- Elle interdit l'accès à des portions de forêt

= C'est, selon le géographe Benoît Boutefeu, **la naissance d'un aménagement du territoire moderne**. Le droit est unifié, la gestion sylvicole rationalisée et planifiée sur 100 ans. Les usages et interdits sont fixés.

B- Les causes de cette politique : préservation de la ressource en bois et sécurité

C'est la nécessité militaire et économique qui conduit Colbert à construire une vraie politique forestière : un grand vaisseau requiert 4000 chênes centenaires et la France n'en compte que 2 ou 3 au milieu du XVII^e. Il faut importer les bateaux ou les matières premières qui permettent d'en construire.

La forêt est victime d'une surexploitation et des défrichages à cette époque : Colbert met en place une gestion durable pour répondre aux besoins de la marine. Des parcelles sont ainsi mises « en réserve » quand d'autres sont exploitées.

Cela permet aussi **au pouvoir royal de prendre le contrôle de ce territoire laissé aux bandits de grands chemins**

Par ailleurs, dès le XVII^e s., **les Européens ont l'intuition que l'action sur les forêts a une incidence sur le climat** (travaux de Buffon).

C- Conflits entre pouvoir royal, nobles et paysans

Toutefois, sous l'Ancien Régime, les forêts sont vitales pour les communautés locales : les paysans y font paître leurs troupeaux, glanent des fruits et champignons, etc. Les nobles s'en servent notamment pour s'approvisionner en bois de chauffage pour leurs grandes demeures et châteaux.

Aussi le contrôle par l'Etat de cette ressource vitale et les restrictions d'usage conduisent à des révoltes. Les réformateurs tentent surtout d'éliminer le pâturage accusé de la dégrader, mais buttent, partout, sur des résistances : menaces, violences légères, pillages. En 1765, dans le Doubs : « révolte des Demoiselles ».

La Révolution met un terme à cette politique en restaurant la liberté de coupe, conformément aux revendications des cahiers de doléances.

II- DU DEBUT DU XIXE S. A LA SECONDE GUERRE MONDIALE : L'EXPLOITATION PLUS INTENSIVE DE LA RESSOURCE LIEE A L'INDUSTRIALISATION CONDUIT A LA MISE EN PLACE D'UNE NOUVELLE FORME DE GESTION

A- A l'heure du début de l'industrialisation : le début d'une utilisation intensive de la ressource qui pose question

Les débuts de l'industrialisation ont pour conséquence une intensification des déboisements car on a besoin de bois pour les traverses de chemin de fer, les étais des mines, les poteaux télégraphiques et surtout de charbon de bois.

Or, le déboisement est considéré comme responsable de graves inondations.

B- ... qui réclame une nouvelle forme de gestion

Un rôle à nouveau important de l'Etat :

1824 : création de l'Ecole nationale des Eaux et Forêts à Nancy

1827 : Code forestier qui cherche à protéger et restaurer la forêt en restreignant à nouveau les droits d'usage des paysans: l'Etat gère directement les forêts domaniales, met sous tutelle les bois des communes et impose un contrôle sur les défrichements privés au nom des services indirects rendus par les bois à la collectivité.

= les révoltes reprennent à l'image de la « guerre des Demoiselles » en Ariège en 1829-30 : les paysans, déguisés en femmes pour ne pas être reconnus, s'opposent aux gardes forestiers.

1860 : loi sur le reboisement des montagnes pour éviter les inondations

En 1861, une première parcelle de 1000 ha dans la forêt de Fontainebleau est classée zone « à destination artistique » (école de Barbizon)

C- Une forêt qui ne cesse de s'étendre : plantations, déprise agricole, etc. depuis la 2^e moitié du XIXe s.

La forêt française atteint un minimum historique autour de 1830 (15% de la superficie nationale boisée). Depuis, elle ne fait que s'étendre à nouveau. Pourquoi ?

- Le charbon de terre (houille) à remplacer le charbon de bois à partir des années 1840
- De grandes plantations ont lieu comme à partir de 1857 celle de la forêt des Landes de Gascogne, en Champagne ou en Sologne sous Napoléon III: il s'agit de valoriser ces terres marécageuses pauvres.
- La déprise agricole (recul de l'activité agricole) depuis le XIXe s. conduit à une progression spontanée de la forêt

III- DEPUIS LES ANNEES 1960 : l'Etat français et les autres acteurs de la forêt sont contraints par le nouveau contexte économique et surtout environnemental à modifier leur manière d'exploiter cette ressource et de davantage la protéger

A- Une nouvelle préoccupation environnementale : différentes politiques de protection et préservation

Rappel du **contexte international** : déforestations médiatisées en Amazonie etc., alors que les forêts sont présentées comme les « poumons de la planète » + **volonté de préserver l'environnement** dans un contexte de prise de conscience des dégâts engendrés par les hommes et de réchauffement climatique. **Les forêts françaises sont aussi concernées par ces préoccupations** : la forêt vosgienne a été victime des pluies acides en 1980, les tempêtes de 1999 et 2009 ont fragilisé les forêts et l'été 2022 a vu se multiplier les incendies géants comme en Gironde (Bassin d'Arcachon et Landiras). Enfin, on connaît maintenant bien le **rôle des forêts dans le cycle du carbone** (absorption de CO₂ avec la photosynthèse).

En 2022, **31% du territoire français est recouvert de forêts** (pour 13% au XVIIIe) : 16 millions d'hectares en métropole et 8 millions dans les DOM (forêt tropicale)... fruit du mouvement constaté à la période précédente (enrichissement de terres agricoles qui ne sont plus exploitées, boisement par le Fonds Forestier National créé en 1946 et supprimé en 2000)

Loi de 2001 : loi d'orientation sur la forêt et le développement durable

En 2019, **1.8% de la forêt française est protégée** (parc national ou parc naturel régional) : 43% des sites protégés français sont boisés. En 2019, est créé le parc national de Champagne-Bourgogne consacré aux forêts.

B- Les nouvelles fonctions économiques et sociales de la forêt : industrie du bois et du papier, fonction environnementale pour le tourisme et les loisirs

Les **3 principaux usages du bois** produit en France sont : le bois d'œuvre (meubles et charpentes), le bois d'industrie (papier, carton), et le bois énergie (chauffage)

Les forêts ont depuis le XIXe s. et de plus en plus une **fonction récréative** (loisirs et tourisme vert)

Elles ont aussi une **fonction paysagère** et une **fonction économique et sociale** en donnant aux locaux des ressources et des emplois (par exemple dans les DOM comme en Guyane, recouverte à 98% de forêt dense)

Fonction également cynégétique (1,2 millions de chasseurs en France) ou encore **mémorielle** (forêt de Verdun)

C- De nombreux acteurs, régulièrement en débats voire en conflits d'usage

Tous ces acteurs n'ont pas les mêmes représentations ni les mêmes objectifs pour les forêts, d'où des conflits d'usage pour la même ressource.

L'Etat garde un rôle important : en 1964 est créé l'ONF (Office National des Forêts) qui est chargé de la gestion des forêts publiques et remplace l'administration des Eaux et Forêts. Il doit assurer la production de bois, accueillir le public et assurer la protection de la forêt

D'autres acteurs : propriétaires de forêts privées (75% de la forêt française), **industriels des secteurs du bois, professionnels des activités récréatives en forêt** (acrobranches par ex), **associations de protection** (ONG France Nature Environnement par ex), **particuliers**,... => conflits d'usage

Exemple de débats : l'exploitation du pin douglas en France promu par les professionnels du secteur est dénigré par les écologistes

Autre exemple de conflits : volonté des classes aisées que la forêt soit un espace de nature calme quand les couches plus populaires réclament des équipements de loisirs

On voit ainsi qu'une des premières actions de protection de l'environnement a eu pour volonté d'abord de gérer une ressource sur le long terme. Ici, la protection ne s'oppose pas réellement à l'exploitation, au contraire même : on protège en vue d'une exploitation future qui est perçue comme plus utile pour l'Etat.

Toutefois, avec la montée des courants écologistes, le débat s'est fait plus vif... Il s'agit en fait surtout de savoir à la fois pourquoi/ pour qui on protège (pour la nature, pour l'homme) et comment (de manière plus ou moins radicale).

2) Protéger ou préserver ?

Il existe différentes manières de protéger la nature :

● **Soit on la protège de manière radicale : on exclut l'homme**, comme dans les réserves intégrales

Ex : 1^{er} parc naturel créé dans le monde, le parc de Yellowstone (1872) aux Etats-Unis ; la réserve du Lauvitel qui est interdite au public depuis 1955 (parc national des Ecrins dans les Alpes).

● **Soit on la protège de manière un peu moins stricte : la nature est protégée « avec l'homme »**, comme dans les parcs naturels régionaux où la protection cohabite avec une exploitation régulée et peu impactante (ex aussi de l'écotourisme ou de l'agriculture biologique)

● **Soit on la protège de manière limitée : la nature est vue comme étant « pour l'homme », elle répond aux besoins humains.** Par exemple, on met en place une gestion durable d'une ressource (quotas de pêche, gestion durable des forêts), mesures compensatoires après la création d'une infrastructure.

Peut-on dépasser ce débat ?

Longtemps, on est resté sur l'idée de l'existence d' « équilibres de la nature » (jusqu'au 2^e tiers du XXe s.) : la nature se porte au mieux lorsque l'homme en est absent. Cette idée est partiellement remise en cause depuis le dernier tiers du XXe s par **l'écologie des perturbations et l'écologie historique** qui prend en compte le long terme, les transformations subies par la nature. On voit que **les hommes peuvent jouer un rôle sans être nécessairement destructeurs.**

Ex : forêt amazonienne : *a priori* nature sauvage par excellence et pourtant elle ne l'est pas : **les écologues ont mis en évidence la co-évolution de la forêt et des peuples autochtones = donc pas besoin de chasser les populations pour protéger la nature. On peut faire les deux à la fois.**

Certaines actions humaines peuvent renforcer la biodiversité. (Ex : le bocage normand)

3) Une protection efficace ?

Aujourd'hui, près de **15% des terres émergées de la planète sont protégées** selon les critères de l'UICN, mais **un tiers d'entre elles sont soumises à une trop forte pression humaine** et ne sont donc pas respectées. Les Etats ont en effet du mal à concilier la protection de la biodiversité et le nécessaire développement de leurs territoires.

B. Qui protège ? Les acteurs de la protection de l'environnement

1) Acteurs publics

- échelle mondiale : **ONU : sites classés patrimoine naturel de l'humanité** : 1% de la surface terrestre sur 252 sites
- échelle continentale : politique de l'**UE** sur la protection de l'environnement avec par exemple la délimitation de **sites Natura 2000** (27 522 sites qui couvrent 18 % des terres et 6 % de la zone économique exclusive) : il s'agit de protéger un certain nombre d'habitats et d'espèces représentatifs de la biodiversité européenne tout en permettant l'activité humaine
- échelle nationale (**Etats**) : **11 parcs nationaux en France** : Le tourisme y est développé, mais beaucoup d'interdictions existent dans le « cœur » du parc (véhicules à moteur, cueillir une plante, chasser, navigation, canyoning, chasse, bruit, chiens...) contrairement à la « zone d'adhésion » en périphérie
- échelle régionale : les **parcs naturels régionaux** : ils s'inscrivent plus dans une logique de développement durable et la vie économique peut y être importante plus développée qu'en parc national
- échelle locale : **zones protégées avec différents statuts** (au niveau communal par exemple)

2) Acteurs privés

- **ONG et plus petites associations**

Ex : UICN : L'Union internationale pour la conservation de la nature est l'une des principales organisations non gouvernementales mondiales consacrées à la conservation de la nature

Ex : Greenpeace, WWF

Ex : France Nature Environnement : fédération de 46 petites associations françaises

- **Entreprises** : elles doivent déjà suivre une réglementation étatique plus ou moins contraignante selon les pays sur les rejets polluants notamment dans l'air et l'eau. En France, les magasins climatisés sont obligés de ne pas laisser leurs portes ouvertes et les enseignes lumineuses publicitaires devraient être éteintes la nuit.

Cependant, certaines vont plus loin que les obligations, par anticipation des futures contraintes, pour réduire leurs coûts (notamment énergétique), pour attirer des clients soucieux de ce sujet ou encore par réelle conviction.

- **Particuliers : gestes à leur mesure** (hôtels à insecte, modes de transport doux, tri des déchets, achats raisonnés...)

En France, quels types de mesures de protection ? Surtout gestion des déchets «(38% de l'argent dépensé) et des eaux usées (25%)

3) La multiplicité des acteurs : une bonne chose pour l'environnement ?

OUI LA MULTIPLICITE DES ACTEURS EST UNE BONNE CHOSE	NON ELLE EST CONTREPRODUCTIVE
- Plus de citoyens qui peuvent être impliqués ou être touchés : effet d'entraînement supérieur - Avec une bonne coordination, ces acteurs peuvent agir de manière conjointe avec chacun ses compétences et spécificités (les acteurs publics peuvent légiférer, les entreprises innover, les ONG sensibiliser le public...) - Plus de fonds mobilisés - Plus d'actions menées - Le changement climatique est un problème global et il est nécessaire de coordonner l'action menée tant au niveau local qu'au niveau international	- Absence de coordination sur les types d'actions, ce qui peut conduire à des redondances ou des incohérences (ex : certaines villes investissent dans les bus électriques quand l'Etat continue à subventionner les énergies fossiles), un empilement - Absence de responsabilisation des acteurs qui peuvent se reposer sur les autres - Des « angles morts » moins faciles à identifier - Absence d'économies d'échelles - Conflits sur la manière de concevoir et de mettre en œuvre la protection - Perte de lisibilité pour les citoyens (multiplication des labels, etc.) - En outre, le rapport de force est inégal entre les acteurs quand ils entrent en conflit